
Schéma départemental du sport 2023-2027 Appel à Projets 2026

Dans le cadre de l'élaboration du *Schéma départemental du Sports 2023-2027* voté en Conseil départemental du 16 décembre 2022, la mise en place d'Appel à Projets a été établie, correspondant aux axes définis.

Au titre de l'année 2026, veuillez trouver les éléments d'informations correspondants :

Contexte de l'Appel à Projets 2026 :

L'axe 3 « Sport et santé / bien-être / insertion » du *Schéma départemental du Sports 2023-2027* prévoit une première intervention sur le thème « sport et handicap » avec l'accompagnement du déploiement du label « valides handicapés » développé par le mouvement sportif.

Après une période marquée en Creuse par la quasi absence d'intervenants, la récente structuration d'un comité départemental sport adapté ainsi que la mise en place d'une première session de formation « Club Inclusif » sur 2025 a permis de lancer une dynamique partenariale en Creuse.

Dans le domaine des sports de nature, la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) prévoit de travailler l'accessibilité des publics en situation de handicap.

Contenu de l'Appel à Projets 2026 :

Thème : encourager les associations qui interviennent dans le champ « sport et handicap » en contribuant aux financements d'actions (type évènementiels ou animations) ou d'achat de matériels de pratique.

Portage de l'action : associations

Montant de l'aide du Conseil départemental : entre 500 € et 3 000 € maximum par action déposée, dans la limite de 80% du budget prévisionnel.

En fonction du nombre de dossiers déposés, il pourrait être possible d'accompagner plusieurs demandes d'une même association.

Partenaires possibles : collectivités, associations, entreprises, acteurs du tourisme, etc.

Période de l'action : à compter du 1^{er} juillet 2026 et jusqu'à fin 2027.

Public cible : action impliquant la participation significative de personnes en situation de handicaps du département de la Creuse

Lieu : action sur une ou plusieurs communes du département de la Creuse.

Pièces à fournir :

- Une note de présentation du projet, détaillant l'ensemble des critères de l'appel à projet précité,
- le nombre de personnes espérées ainsi que les éléments de communication mis en place,
- Un courrier de demande de subvention, attestant des informations communiquées,
- Budget prévisionnel de l'action,
- RIB,
- Tout autre document jugé utile à la compréhension du projet.

Calendrier de l'AAP :

- Rapport en Commission Permanente du 24 avril 2026 (information)
- Lancement : 4 mai 2026
- Date limite de dépôt : 31 juillet 2026 (13 semaines)
- Décision : Commission Permanente du 2 octobre 2026
- Versement : novembre 2026 (budget 2026)

Modalités de dépôts :

- Par courrier à l'adresse :

Conseil départemental de la Creuse
Pôle Cohésion des territoires
Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports et Loisirs de Nature
, Place Louis Lacrocq
BP 250
23011 GUERET cedex

- Au Conseil départemental (avec mention « Service Sports et Loisirs de Nature »)

Contact :

Conseil départemental de la Creuse
Pôle Cohésion des Territoires
Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports et Loisirs de Nature
Tel : 05 44 30 29 55
Mail : sport@creuse.fr

Informations complémentaires :

Les dossiers retenus pourront bénéficier de la communication mise en place par le Conseil départemental.

La mention de l'aide apportée par le Conseil départemental devra être effectuée par le bénéficiaire à chaque communication sur le(s) projet(s) retenu(s).